» dére en la même qualité: Que le Conſeil Au-
» lique, par la conduite qu'il tient, s'arroge
» donc un droit qui ne lui appartient à aucun
» titre, qui eſt un attentat formel contre la Di-
» gnité Royale & les Droits dont Sa Maj. Pruſ-
» ſienne joüit comme Tête Couronnée: & que
» l'on y reconnoit ſeulement de la part de ce
» Tribunal le deſſein formé d'étendre ſon au-
» torité au-delà des bornes que les Loix de
» l'Empire & les uſages reçus dans le Corps
» Germanique, lui ont preſcrites &c. »

Voilà, dira-t-on, ce qu'il falloit encore trouver, pour ajouter quelque choſe à la foibleſſe d'une Cauſe. Mais voici une Déclaration d'autre genre. L'Impératrice de Ruſſie l'a fait remettre à Mr. Praſſe, Sécretaire de Légation du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, à *Petersbourg*. Elle eſt ſi énergique, que rien ne ſauroit y être ajouté pour la rendre plus formelle, comme on va le remarquer.

SA Majeſté l'Impératrice de Toutes les Ruſſies a vû avec une extrême ſurpriſe, tant par les derniers avis reçus de Mr. de Groſs, ſon Conſeiller d'Etat actuel & Envoyé Extraordinaire à Dreſde, *que par l'extrait que le Sécretaire d'Ambaſſade a communiqué d'une Lettre du Miniſtère de la Cour de Saxe, en date du 30. du mois dernier, l'invaſion arbitraire des troupes Pruſſiennes dans les Etats Electoraux de Saxe, & la Déclaration faite à* Dreſde, *par le Sr Malzahn, Miniſtre Pruſſien que le Roi de Pruſſe avoit réſolu de garder, pendant quelque tems, ce Pays neutre en dépôt.*

Le zéle conſtant & inaltérable avec lequel Sa Maj. Imp. a toujours pris à cœur le bien, la ſureté